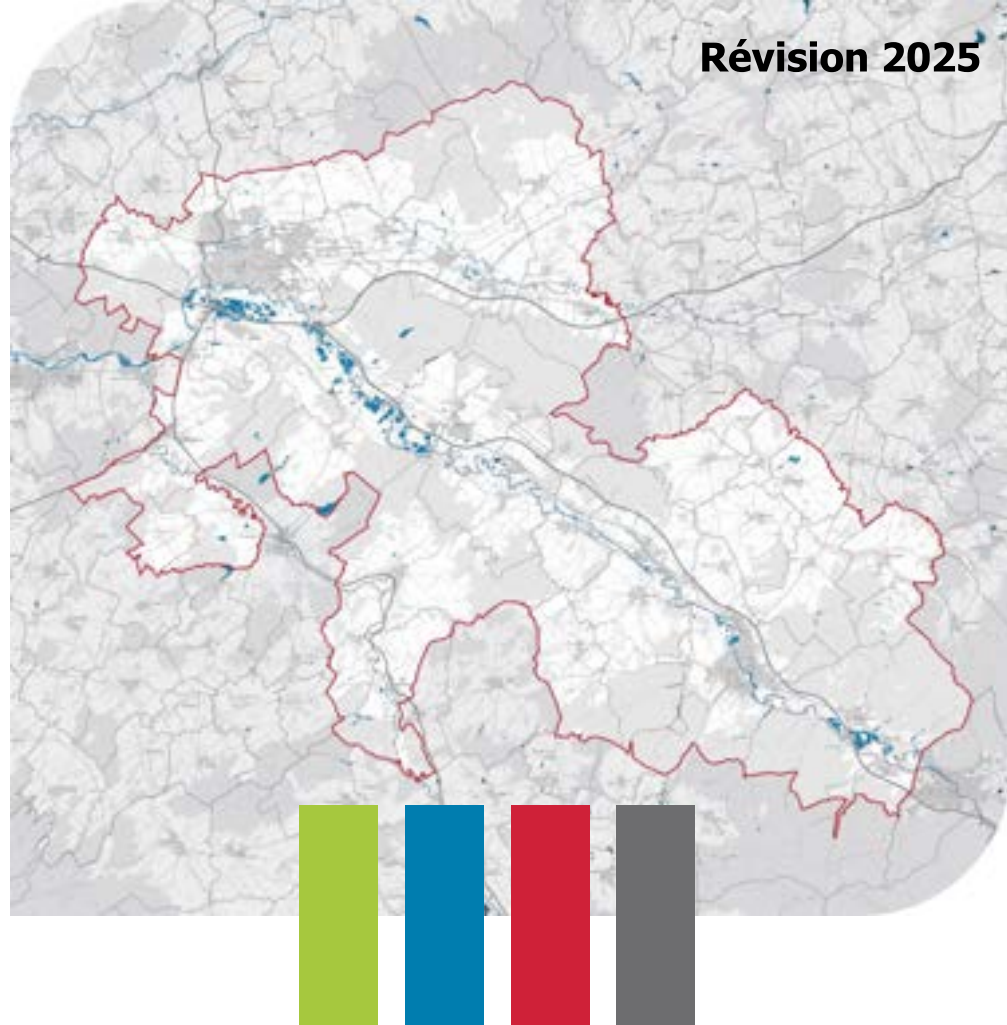




Plan local d'Urbanisme intercommunal



0100200300400500m

Réglement graphique

Zone urbaine

Zone à urbanisation ouverte

Zone à urbanisation fermée

Zone agricole

Zone naturelle ou forestière

Cadastre

Parcelles

Bâtiments

Prescription ponctuelle

Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)

Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Linéaire commercial protégé (22 03)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)

Emplacement réservé (05 01 à 05 04)

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

Règles d'implantation des constructions (15 01 Bande d'implantation des constructions)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)

Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)

Modification de zonage apportée

